



COMMUNIQUÉS DE PRESSE

LA MAIRIE RECHERCHE DES ASSESSEURS POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Mis en ligne le 27 mai 2021



MAIRIE DE TREILLIERES
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction Ressources Internes et Modernisation / Service Accueil – Etat civil

La Mairie recherche des assesseurs pour les élections régionales et départementales.

Les 20 et 27 juin prochain auront lieu les élections départementales et régionales.

A cette occasion, les bureaux de vote seront doublés et la Mairie recherche des assesseurs pour aider à la tenue des bureaux de vote.

Les assesseurs assistent le président du bureau de vote, ils peuvent notamment énoncer l'identité de l'électeur ou faire émarger la liste d'émargement.

Ils doivent être présents obligatoirement à l'ouverture du bureau (à 8 heures), au dépouillement (après 18 heures) et durant le créneau du matin (de 8 heures à 13 heures) et/ou de l'après-midi (de 13 heures à 18 heures).

Attention, pour être assesseur, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter Madame Soizick Landais, responsable du service Accueil – Etat civil par mail soizick.landais@treillieres.fr ou par téléphone au 02 40 94 65 88, le plus rapidement possible.

Les personnes qui participeront aux élections seront prioritaires pour accéder à la vaccination.

Contact :

Service Accueil – Etat civil
02.40.94.65.88

Retrouvez l'ensemble des communiqués de presse de la mairie sur le site internet de la ville :
<http://treillieres.fr/mon-actu/communiques-de-presse-4443.html>

Mairie de Treillières
57, rue de la mairie
44 119 TREILLIERES
Tél. 02.40.94.61.16
Courriel : mairie@treillieres.fr
www.treillieres.fr

27/05/2021



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.